



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bicentenaire de la Revolution francaise

Question écrite n° 7656

Texte de la question

M Francisque Perrut demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, de bien vouloir lui preciser le montant global et la ventilation par ministere de l'ensemble des credits qui seront consacres a la celebration du bicentenaire de la Revolution francaise. Il ne fait aucun doute que cet anniversaire d'une periode de notre histoire, capitale pour notre pays et pour nos voisins, merite d'etre celebre dignement. Mais il lui rappelle aussi que bien des actions menees, notamment celles contre l'Eglise, ne l'ont pas toujours ete dans l'esprit de generosite et de tolerance qu'on leur attribue aujourd'hui a l'occasion de cette celebration. Par ailleurs, il insiste aupres de lui sur le fait que nous vivons une epoque de graves difficultes sociales et que le Gouvernement affiche la rigueur face aux revendications. A l'heure ou ce meme gouvernement met en place un revenu minimum d'insertion pour les plus defavorises, ne lui parait-il pas contradictoire de consacrer des credits si importants a des manifestations somptueuses dont le souvenir meme ne survivra peut-etre que le temps de leur deroulement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le total des concours budgetaires au bicentenaire de la Revolution francaise s'eleve, pour la periode s'etendant de 1987 a 1989, a 347 millions de francs, dont 265 millions de francs ouverts avant 1989. Ces credits sont imputes au budget du Premier ministre (I Services generaux), au budget de la culture pour la participation a une serie de spectacles au jardin des Tuileries, et au budget des affaires etrangeres pour certaines actions a l'etranger. Ils sont pour l'essentiel (293 millions de francs) consacres au soutien a des operations de caractere culturel ou educatif, le solde des credits etant affecte aux actions de la Mission du Bicentenaire. Ces credits seront utilises pour que soit celebre, au plan national et international, un evenement capital dans l'histoire de notre pays et le cheminement de l'humanite. Les ceremonies prevues s'attacheront a marquer l'actualite de la devise de la Republique « Liberté, Egalité, Fraternité » et souligneront tous les elements qui sont de nature a renforcer l'unite des Francais autour de ces valeurs. Quel que soit le montant, au demeurant modeste, des credits budgetaires consacres a cette commémoration, il n'est pas pertinent de les comparer aux credits considerables et durables mobilises par le Gouvernement pour la creation du revenu minimum d'insertion. Le RMI est d'ailleurs un exemple de la solidarite nationale envers les citoyens demunis qui illustre parfaitement le principe de fraternite qui fait partie de la devise republicaine.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7656

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 1989, page 13